Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art

Band: 63 (1976)

Heft: 5: Wohnen = Habiter

Artikel: Quartier La Levratte, Nyon VD : architectes Gérard Chatelain, Pierre Helbling, Philippe moreno, Gérard Reymond, Sandro Scolari

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-48588

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quartier La Levratte, Nyon VD

Architectes: Gérard Chatelain, Pierre Helbling, Philippe Moreno, Gérard Reymond, Sandro Scolari, Genève
Ingénieur civil: Michel Chatelain, Genève
Ingénieur thermicien: Raoul Leroy, Genève
Directeur des travaux: Jean-Pierre Berner, Genève
Promoteur-constructeur: MOBAG, Genève

Programme: 375 logements comprenant de 1 à 5½ pièces, un centre commercial de 800 m², 425 places de parc de voitures, la plupart couvertes ou souterraines

Conception: 1964–1965; ouverture du chantier: 1971; fin des travaux: 1975–1976

Prix au mètre cube: premiers bâtiments, 290 fr., derniers bâtiments, 350 fr.
Prix des loyers: seule la régie chargée de la location est autorisée à les communiquer

Le quartier est situé à la proche périphérie de Nyon, à environ 800 mètres du centre et desservi par l'avenue Alfred-Cortot, voie d'accès directe à l'autoroute Genève–Lausanne.

Les critères principaux, qui ont présidé à l'étude des plans ont été les suivants:

1. Maximum de qualité des logements, ce qui signifie:
– grandes pièces;
– confort et équipement maximum possible;
– organisation spatiale permettant des utilisations variées;

La recherche...

1 Avant-projet ayant fait l'objet du plan de quartier approuvé par les autorités communales. Plan-masse de 1964

Le compromis...

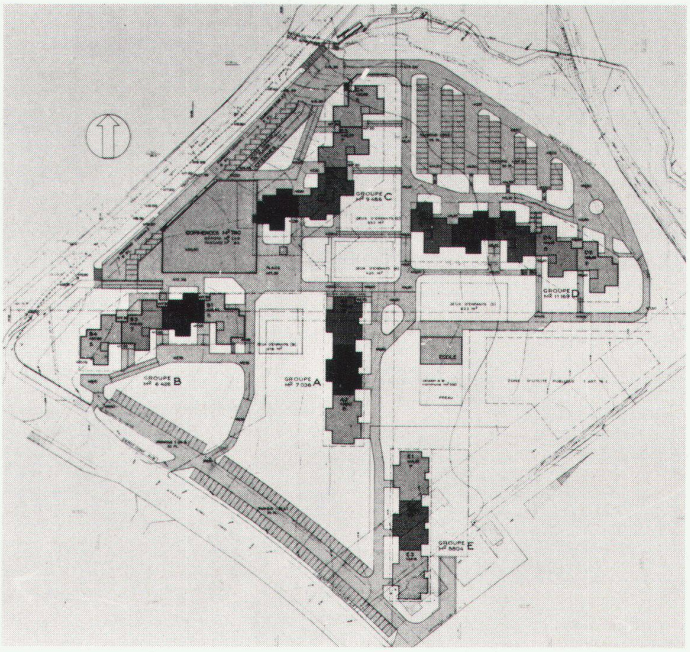

2 Plan général d'implantation et d'épannelage. Projet définitif, 1970. Situation

Etudes typologiques

3

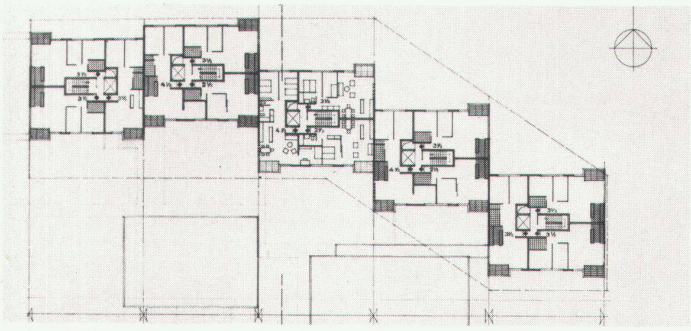

4

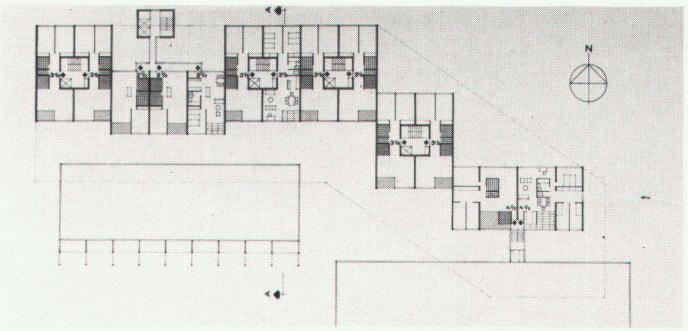

5

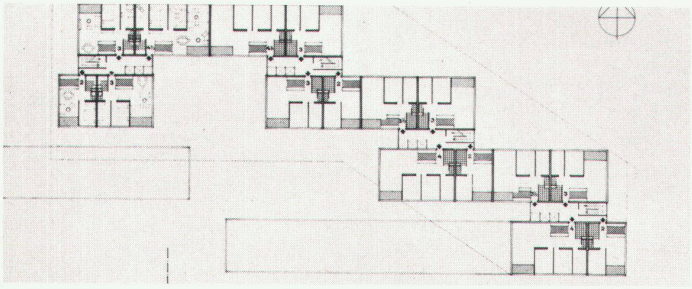

6

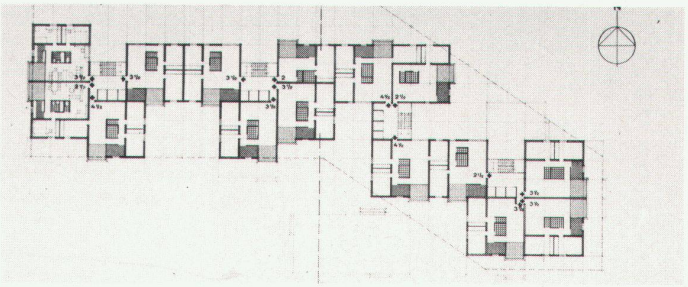

3–6 Plan d'étage d'un bâtiment correspondant à quatre projets menés en parallèle, avec quatre typologies différentes de logements. Le choix s'est porté sur le type correspondant au dessin no 6, duquel est issu le projet illustré par le dessin no 7

La recherche...

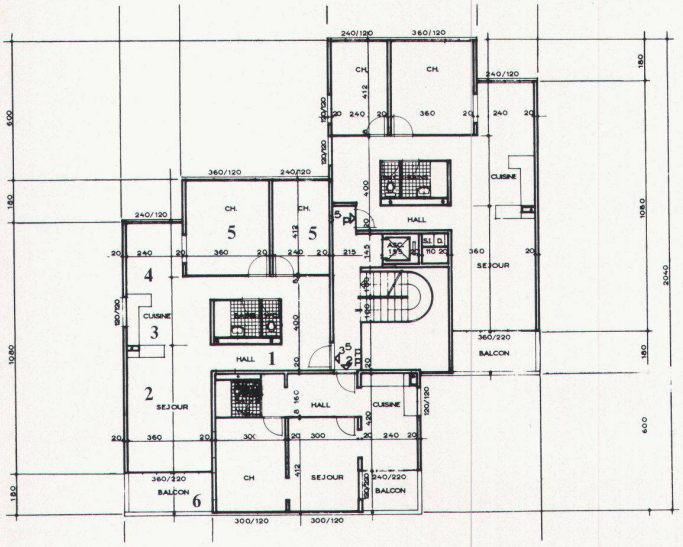

7 Projet définitif I. Plan d'étage d'un bâtiment

Le compromis...

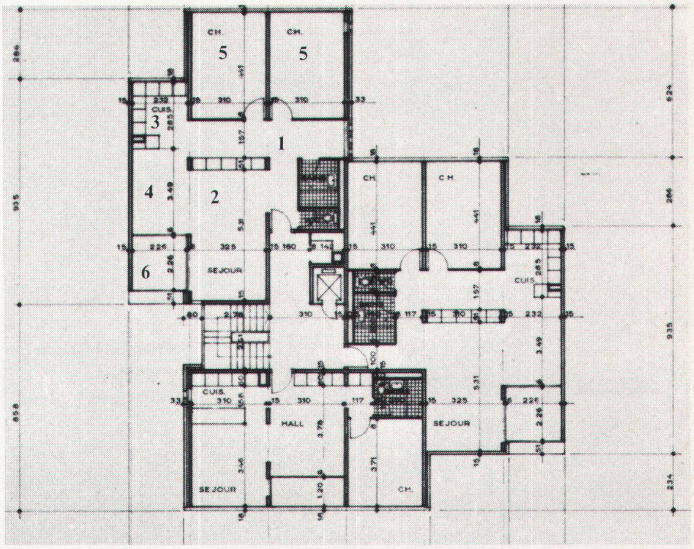

8 Projet définitif II. Plan d'étage d'un bâtiment

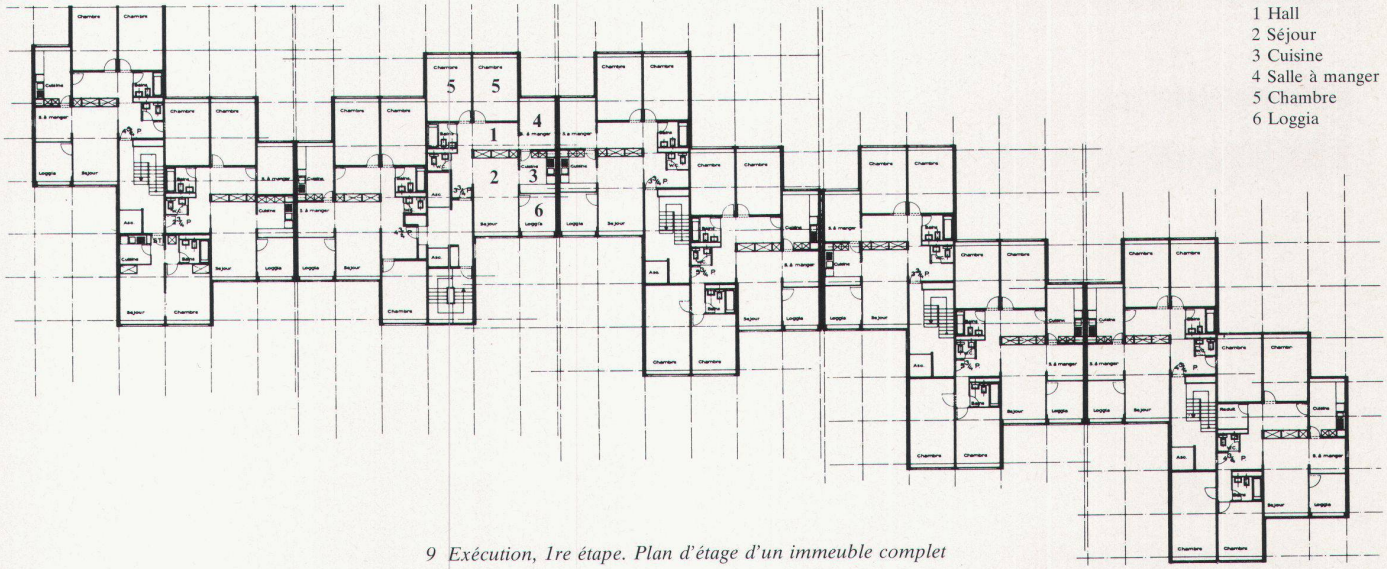

1 Hall
2 Séjour
3 Cuisine
4 Salle à manger
5 Chambre
6 Loggia

9 Exécution, 1re étape. Plan d'étage d'un immeuble complet

– orientation et ensoleillement les plus favorables;
– disposition des logements réduisant les nuisances (notamment bruit entre appartements);
– relation spatiale entre les pièces d'habitation favorisant la vie commune, mais respectant l'indépendance des locataires.

2. Implantation des bâtiments permettant:
– de réduire les nuisances par une disposition s'éloignant des axes de circulation;
– d'assurer le maximum d'ensoleillement et de vue à tous les logements;
– de réserver de grandes zones de terrain naturel aménagé;
– de rompre la monotonie habituelle des grands blocs, de créer des effets de perspective et de faciliter la lecture et la compréhension des composantes du quartier.

3. Eviter la circulation des véhicules à l'intérieur du quartier, aménager le maximum de parkings enterrés ou couverts pour réduire les nuisances.

4. Intégrer le mieux possible le quartier à son environnement urbain en l'ouvrant largement aux cheminements piétons qui le traversent, passent sous les immeubles, s'entrecroisent, conduisant à la partie commerciale, aux terrains de jeux, etc.

5. Intégrer le mieux possible le quartier à son environnement naturel, en réduisant son importance, en tentant de fondre son aspect dans le paysage. Les contraintes principales qu'il a été nécessaire de respecter ont été les suivantes:
– la situation du terrain et son contexte physique et économique;
– une densité (0,8 m² de plancher par mètre carré de terrain) qui permette la rentabilisation de l'opération;
– la forêt des règlements et lois communaux et cantonaux;
– l'état parcellaire;
– l'économie la plus grande possible dans la technique de construction (préfabrication) et dans les choix des matériaux «visibles» (façades, revêtements, sols, etc.);
– la préfabrication la plus complète possible;
– le temps de réalisation qui, comme chacun sait, doit être le plus court possible;
– les opinions des dizaines de personnes impliquées dans le processus de réalisation qui, chacune, développait les arguments qui lui étaient propres, principalement:
– les propriétaires du terrain;
– les promoteurs;
– la municipalité;
– les services techniques municipaux et cantonaux;
– les entrepreneurs.

Un certain nombre d'intentions des architectes n'ont pas pu se matérialiser, elles ont été principalement les suivantes:
– la variété et le mélange des activités dans le quartier: ils avaient prévu des petits commerces dispersés, des surfaces à destination d'artisans, de bureaux, etc., et ils n'ont été autorisés à réaliser que des logements et un centre commercial;
– la variété dans le type des logements qu'ils ont dû ramener au minimum pour des raisons d'économie;
– des surfaces communes à plusieurs logements, destinées à des activités multiples;
– des locaux aux rez-de-chaussée à disposition des locataires pour bricolage, jeux, etc.;
– des loyers bon marché.

Caractéristiques de construction:
– gros œuvre en béton préfabriqué avec usine de préfabrication foraine. Le béton est teinté dans la masse. Le chauffage est incorporé dans les dalles par serpentins;
– centre commercial en structure métallique légère;
– centrale thermique alimentant l'ensemble du quartier;
– la plupart des murs sont porteurs, donc en béton, quelques séparations intérieures sont exécutées en plaques de plâtre;
– utilisation de techniques modernes d'application pour les revêtements intérieurs.

Quartier La Levratte, Nyon VD

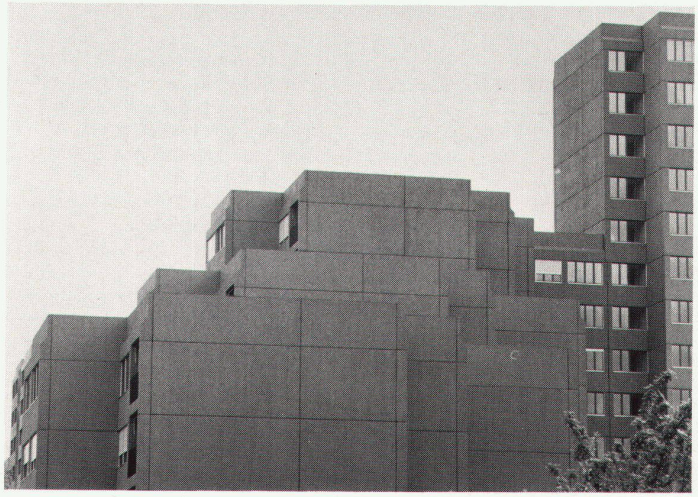

Quartier La Levratte, Nyon VD

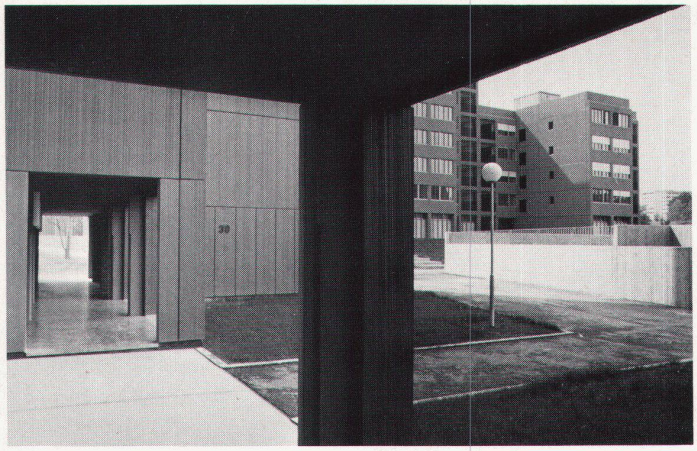

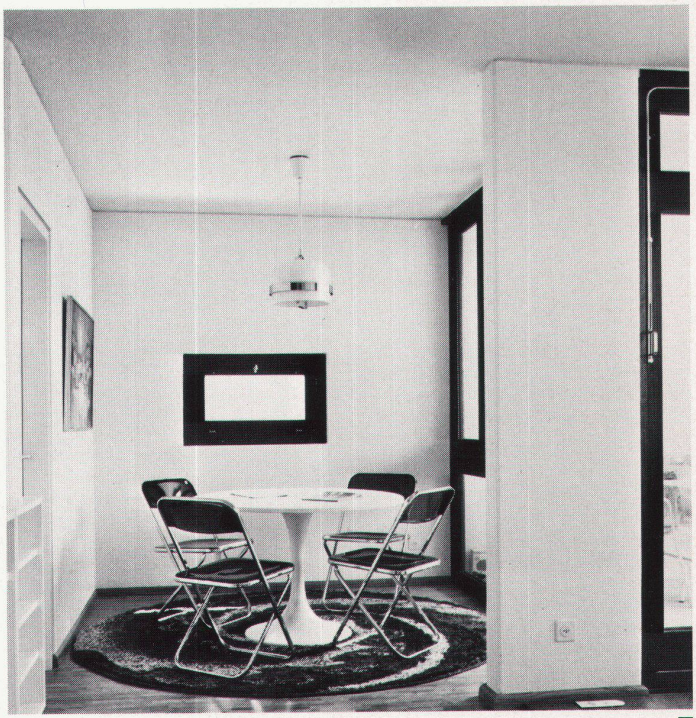

Photos: Jesus Moreno, Carouge GE